



Vacances accordées aux personnes qui ne sont pas nées en France

Par **sabineh1**, le **15/01/2012 à 18:28**

Bonjour, voilà je suis née en Nouvelle-Calédonie, et je souhaiterais prendre mes cinq semaines de vacances d'affilées, est-ce que je peux ? J'ai vu que l'article C.trav.Art.L223-8 mentionne que : "Il peut être dérogé individuellement à cette disposition pour ceux des salariés qui justifient de contraintes géographiques particulières." Mon employeur peut-il me refuser ce droit ? Merci

Par **DSO**, le **15/01/2012 à 20:25**

Bonjour, Oui, l'employeur peut vous refuser cette possibilité de cumuler vos 5 semaines de congés payés en une seule fois, mais sous réserve de justifier d'un motif légitime. Vous devez adresser votre demande à votre employeur au moins 2 mois à l'avance. Cordialement, DSO